

HEPATITE C ET PRISONS : RESULTATS D'UNE ENQUETE SUR 82 CENTRES PENITENTIAIRES FRANÇAIS.

AJ REMY (1), S BENHAIM(2), F KHEMISSA (1), B HERAN (1).

(1) Service d'Hépatogastroentérologie, UCSA de Perpignan, Centre Hospitalier de Perpignan Réseau Hépatite C de Catalogne et du pays d'Oc (2) Cabinet d'Hépatogastroentérologie, Marseille, UCSA des Baumettes

L'hépatite C est un problème important en milieu carcéral, souligné par la conférence de consensus. Objectifs : Evaluer la prise en charge diagnostique et thérapeutique de l'hépatite chronique virale C dans les centres pénitentiaires (CP) français. Méthodologie : enquête postale sans rappel ; 172 CP de France métropolitaine et des DOM-TOM ont reçu la lettre type et la fiche d'enquête. Résultats : 82 CP (48%) avaient répondu au questionnaire (81 exploitables). Le nombre de détenus était de 24 045 (moyenne par CP de 297), soit la moitié des détenus en France. La sérologie C est systématique à l'entrée dans 36% des CP, systématiquement proposée dans 35%. Le total des sérologies C positives par mois était de 135 pour 48 établissements soit 2,8 en moyenne/CP/mois (extrêmes 0-15). Le nombre de sujets connus VHC positif était de 1408 sur 71 CP, soit 20 par établissement 20 (extrêmes 0-200) et une prévalence moyenne de 6,3% sur 71 CP (extrêmes 0-20%), consultation d'hépatologie dans 36 CP (et 12 d'infectiologie) avec une fréquence : 4 fois à la demande 4 / 4 tous les 2 ou 3 mois / 18 mensuelles / 5 bimensuelles / 5 hebdomadaires. Nombre de biopsies hépatiques (PBH) réalisées par an : 0 PBH, 30 CP ; moins de 12/an 30 CP ; plus de 12 / an, 21 CP (extrêmes 1-8/mois). Le nombre de PBH réalisées en 1999 était de 509, soit 6 PBH/CP/an, ou 10 /CP/an si l'on réduit aux CP ayant fait au moins une biopsie mais 8/an/CP si le CP de Fresnes est exclu du calcul (96 PBH à lui seul). Ceci aboutit à un rapport nombre de PBH sur malades connus comme porteurs de l'hépatite C de 36% (33% sans le CP de Fresnes). Le délai moyen d'attente de la PBH est de 5 semaines (extrêmes 3 jours - 7 mois). La PBH est réalisée en hôpital de jour pour 32 CP (52%) et en hospitalisation traditionnelle pour 29 CP (48%). Le nombre de malades traités en 1999 est estimé à 153, mais dans 44% des CP, aucun malade n'est traité. La bithérapie est majoritaire (84%). Le traitement antiviral ne concernait que 3,9% des malades à sérologie positive et 2,7% sans le CP de Fresnes. Le traitement était initié en prison dans 77% des cas Le suivi se faisait majoritairement en prison, plus souvent par le médecin spécialiste (44 CP) que par le médecin généraliste (34 CP). Conclusions : Ce travail constitue la première enquête nationale de pratiques sur la prise en charge de l'hépatite C en prison en France. Le nombre de CP et de détenus concernés garantissent la représentativité de notre enquête. Ceci permet d'approcher la prévalence réelle de l'hépatite C en prison en France. Le dépistage de l'hépatite C est effectif. Les consultations spécialisées sont insuffisantes. Le nombre de PBH est très faible. Un tiers seulement des malades dépistés seront biopsiés. Moins de 4% des détenus ayant une sérologie positive ont été traités. La solution pourrait être de " TRAITER SANS BIOPSIER ".